

L'an deux mille vingt-deux, le 17 février à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Cession d'une parcelle de terrain non constructible sur la commune de Chadeuleuf à destination de jardin à un particulier

Annexe : avis de la Direction Immobilière de l'Etat

Date de convocation : 11 février 2022

Date d'affichage du compte-rendu : 23 février 2022

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : COSTON David

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 94

- Titulaires : 92

- Suppléants : 2

Absents ayant donné pouvoir : 21

Absents excusés : 6

Votants : 115

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (94)

ADMIRAT Nadine
AIGOUY Thierry

ALIZERT Nicolas
PELISSIER Didier (S)
ARCHIMBAUD Guy
ARNAULT Lionel

BARRAUD Bertrand
BARTHOMEUF Serge
BASTIEN Gérard
BERNARD Jean-Paul

BESSEYRE Fabien
BESSON Jean-Louis
BŒUF Nicole
BOISTARD Philippe
BOURG François

BRUN Pascale
BRUNEL Séverine

CHABRILLAT Frédéric

CHASSANG Jean-Pierre
COLLET Jean-Pierre
CORRE Jean-Marie

COSTE Yves
COSTON David
COSTON Marie
COUDUN Valérie
CREGUT François

MALLET Philippe (S)
DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean

DRUELLE Jean-Claude
DUBESSY Florence
DUBOST Philippe
DUTHEIL Nathalie
FANJUL José
FERRARIS Nathalie
FERREIRA Fernando
FOUCAULT Marie-Françoise

GARNAVAULT Philippe
GAUDRIAULT Damien
GILBERT Odile

GONTHIER Emmanuel
GOYON Guy
GREGOIRE Nathalie
GUILLAUME Julien
HERBST Nadine
HOSMALIN Marc

JAFFEUX Sébastien

KINDT Patrick
LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François
LAVILLE Philippe

LEGENRE Denis
LENEGRE Jean-Louis
LEROY Véronique
LIGNIERE Frédéric
LIVET Bertrand

MALORON Annie
MARIANY Marie-Line
MARTINS Sandra
MASSARDIER Marie-Laure
MEALLET Roger-Jean
MERLEN Bernard
METEIGNIER Stéphane

MONTMORY Dominique
NICOLLET Michel

PAGESSE Pierre
PELISSIER Patrick

PEREIRA-MAURIAT Christine
PETEILH Sandra
PILLON Stéphane

PRADIER Laurent
PRUNIER Jean-Pierre
PUECH David
RAVEL Pierre
RKINA Mohammed

ROUX Bernard
RYCKEBOER Christian
SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre

SCHUMACHER Emilie
SERRA Pierre
SUIDUREAU Carine
SUTY Lionel
TEZENAS Olivier

THERME Jacques
THEVENET Emilie

TOURLONIAS Vincent
TREHIN Anne-Marie
TRILLEAUD Eric
VALLON Sébastien
VARISCHETTI Martine
VEZON Christophe

ZANIN Nathalie

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (2) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; DABERT Jean-Claude (MALLET Philippe) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (21) ALBARET Christophe à NICOLLET Michel ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BARDY André à COSTON David ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine ; CHABAUD Christelle à COUDUN Valérie ; CHALLET Vincent à GUILLAUME Julien ; CORREIA Emmanuel à ZANIN Nathalie ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à COSTON Marie ; GOMEZ Jean-Marc à BRUN Pascale ; JAFFEUX Ophélie à LIVET Bertrand ; LE MARREC Laurys à FERREIRA Fernando ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; NUÑEZ-ORTIN Aurélie à ARNAULT Lionel ; PELLEGRINELLI Christophe à BARRAUD Bertrand ; POJOLAT Marie à PUECH David ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ; SAUX Marie-Pierre à RAVEL Pierre ; TINET Georges à LAMOUREUX Jean-François ; WALTER Christian à MONTMORY Dominique ;

ABSENTS EXCUSES : (6) CHANIMBAUD Lionel ; CROZE Yves-Serge ; FRADIN Guy ; JEANMOUGIN Isabelle ; ROCHETTE Christophe ; THALAUD François ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

L'Agglo Pays d'Issoire est propriétaire sur la commune de Chadeuleuf d'une parcelle de terrain nue non constructible à destination de jardin d'une contenance de 255 m² et cadastrée section A numéro 673.

Cette parcelle fait partie d'un ensemble de biens immobiliers (propriétés bâties et non bâties) acquis le 23 février 2007 par la Communauté de communes Couze Val d'Allier et réhabilité en logements sociaux.

Il est précisé que ladite parcelle, non mitoyenne aux logements sociaux, est libre de toute occupation et n'est d'aucune utilité pour la Communauté d'agglomération.

En date du 13 septembre 2021, une administrée de la commune de Chadeuleuf, Madame Audrey DE CROUZET-ZEBEL, a sollicité la Communauté d'agglomération pour lui faire part de sa volonté d'acquérir la parcelle cadastrée section A numéro 673 non occupée.

En effet, Monsieur et Madame DE CROUZET-ZEBEL sont propriétaires d'un jardin jouxtant ladite parcelle et ils souhaiteraient ainsi l'acquérir afin de clôturer l'ensemble.

En date du 27 septembre 2021, la Direction Immobilière de l'État a estimé la valeur vénale du bien à 130,00 € assortie d'une marge d'appréciation de 15 %. L'avis est ci-annexé.

La commune a été contactée et ne souhaite pas se porter acquéreur de ladite parcelle.

Aussi, il est aujourd'hui proposé de céder ce bien vacant à Monsieur et Madame Audrey DE CROUZET-ZEBEL à un prix de 130,00 €, conformément à l'estimation de la Direction Immobilière de l'État.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;
VU l'avis, ci-annexé, de la Direction Immobilière de l'État en date du 27 septembre 2021 ;
CONSIDÉRANT la demande d'acquisition à la Communauté d'agglomération en date du 13 septembre 2021 par Monsieur et Madame Audrey DE CROUZET-ZEBEL de la parcelle cadastrée section A numéro 673 sur la commune de Chadeleuf (63320) et propriété de l'Agglo Pays d'Issoire ;
CONSIDÉRANT que Monsieur et Madame Audrey DE CROUZET-ZEBEL sont les propriétaires d'un jardin jouxtant ladite parcelle ;
CONSIDÉRANT que ladite parcelle, non mitoyenne aux logements sociaux, est libre de toute occupation et n'est d'aucune utilité pour la communauté d'agglomération ;
CONSIDÉRANT que la commune a été contactée et ne souhaite pas se porter acquéreur de ladite parcelle ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 115

- Pour : 115
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **D'approuver la cession de la parcelle de terrain nu non constructible à destination de jardin cadastrée section A numéro 673, d'une superficie de 255 m², situé à « Les Prats » sur la commune de Chadeleuf (63320), à Monsieur et Madame Audrey DE CROUZET-ZEBEL pour un montant net acquéreur de 130,00 € ;**
- **De désigner l'étude de Maîtres CHEVALIER-BRION-BOUGON, notaires à ISSOIRE (63500), pour rédiger l'acte, étant entendu que tous les frais, droits, taxes et honoraires resteront à la charge de l'acquéreur ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique de vente ;**
- **D'une manière générale, d'autoriser Monsieur le Président à réaliser toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 18/02/2022

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 21/02/2022

Envoyé en préfecture le 21/02/2022

Reçu en préfecture le 21/02/2022

Affiché le



ID : 063-200070407-20220217-DEL_01_10-DE